
Date de Convocation
23/03/2022

Date d’Affichage
23/03/2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	18
Présents	10
Votants	17

OBJET :

**Demande de subvention
au titre du dispositif
Villages et Bourgs**

2022

L’an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf mars à 19 h 00
Le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni dans la
Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Hélène
FOUACHE

Etaient présents : Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne
SEILLE, Xavier GIRARD, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE,
Philippe LAQUAY-PINSET, Olivier TYTGAT, Jean-Michel
HAVEZ, Anne DAMIE

Absents ayant donné procuration : Michel DUPONT, Gilles
RONSE, Valérie DEVENDEVILLE, Emilie VANDERBAUWEDE,
Emmanuelle AUMARD, Rénald DUREUX, Aurore PENNORS

Absente excusée : Amandine TEYS

Secrétaire de séance : Anne DAMIE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la
construction de l’école primaire Daniel Devendeville remonte à
1984. Les menuiseries extérieures ne permettent plus
aujourd’hui un confort thermique suffisant et leur ancienneté
ne permet plus de retrouver des pièces de rechange. Les sols
et les peintures sont anciens et sont partiellement dégradés.
Aujourd’hui, au regard de la fréquentation de notre groupe
scolaire par plus de 220 enfants, il apparaît nécessaire de leur
offrir un cadre de travail plus confortable et plus agréable, qui
nécessite le remplacement de toutes les menuiseries
extérieures, la mise en place d’un sol souple et la réfection
totale des peintures intérieures.

Une assistance à maîtrise d’ouvrage a été recrutée sur ce
dossier, et l’économiste a pu estimer le montant de ces
travaux à 347 600 € HT.

Le 14 mars 2022, le Préfet a accordé à la commune
d’Ennevelin une subvention de 128 612 € au titre de la DSIL
pour la réalisation de ces travaux. Cependant, le reste à
charge de 218 988 € reste conséquent au regard de notre
budget communal et de notre capacité annuelle d’épargne.

Sur cette base, et après en avoir délibéré, le conseil municipal
décide à l’unanimité de déposer un dossier au titre de l’Aide
Départementale aux villages et aux bourgs 2022 et demande
une subvention à hauteur de 40 % du coût HT des travaux
soit 139 040 €. Il adopte le plan de financement suivant :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Coût HT des travaux :	347 600 €	DSIL (37 % du HT)	128 612 €
TVA :	69 120 €	ADVB 2022	139 040 €
		Autofinancement (60 % du HT + TVA)	149 468 €
Coût du projet TTC :	417 120 €	Total des recettes	417 120 €

Pour Copie Conforme

Le Maire d'Ennevelin,

Michel DUPONT


